

Le 29 avril 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents :

Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

Procurations :

Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Pierre CLAVEL

OBJET : Reversement des recettes de l'opération « bol de riz » au comité de jumelage-coopération la fouillouse - Soufouroulaye

Comme chaque année, la Commune a organisé en partenariat avec le comité de jumelage-coopération La Fouillouse-Soufouroulaye l'opération « Bol de Riz », permettant aux enfants fréquentant la restauration scolaire de substituer, le temps d'un repas, leur déjeuner avec un simple bol de riz. Le prix du repas acquitté par les familles est quant à lui reversé au comité de jumelage pour aider au financement de ses actions de coopération.

Cette opération, entièrement basée sur le volontariat des familles a permis cette année de récolter 639 € de recettes (142 repas à 4,50 €).

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

✚ **DE REVERSER** le montant de 639 € au comité de jumelage-coopération La Fouillouse-Soufouroulaye sous la forme d'une subvention du même montant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240430-32-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024

Fait à la Fouillouse, le 30 avril 2024

La secrétaire de séance,

Pierre CLAVEL

Pour Le Maire empêché,
Philippe BONNEFOND
1^{ER} Adjoint

